1 Qui peut s'adresser à la Ligue contre le cancer? Les malades? Les proches? Les professionnels de la santé? Le public en général?

La Ligue contre le cancer est à disposition de toute personne concernée directement ou indirectement par le cancer et répond aux demandes de manière ciblée.

Les malades, les proches et les familles sont les bienvenus, tout comme les personnes ayant fini les traitements et cherchant du soutien pour la poursuite de leur vie ou les professionnels de la santé.

2 La Ligue contre le cancer organise-t-elle des groupes de soutien?

Oui, différentes offres sont disponibles: des groupes de paroles pour enfants et adolescents, pour les proches, des espaces de parole. Elle offre aussi des cours de mouvement et bien-être, de gestion du stress, de cuisine, d'autohypnose, d'art-thérapie, de yoga, etc.

Renseignez-vous auprès de la ligue contre le cancer de votre région.

3 Etes-vous assuré pour la perte de gain?

Si vous vous retrouvez en incapacité de travail suite à une maladie ou un accident, vous encourez le risque d'une perte de gain. Si vous êtes salarié, votre employeur ne vous verse qu'un salaire pour un temps limité suivant les années de service. Si vous êtes indépendant, vous n'avez plus aucun revenu. L'assurance d'indemnités journalières pour perte de gain (selon la LAMal ou la LCA) de votre employeur ou privée vous permet de compenser cette perte de gain. Vérifiez auprès de votre employeur si vous êtes assuré pour la perte de gain et comment.

Si j'ai un cancer, vais-je perdre mon travail?
Où pourrais-je trouver de l'aide?

Une personne en incapacité partielle ou totale de travail du fait d'une maladie ne peut en aucun cas être licenciée avec effet immédiat. La loi fixe un délai durant lequel l'employé est protégé du licenciement (Code des obligations). Certaines conventions collectives de travail prévoient des délais de protection contre le licenciement plus longs.

La Ligue contre le cancer conseille les personnes en incapacité partielle ou totale de travail.

Mon traitement est terminé, vais-je pouvoir reprendre mon travail?

La Ligue contre le cancer propose un accompagnement visant à préparer le retour au travail en aidant la personne à clarifier ses besoins et ses attentes. Si nécessaire et souhaité, des rencontres avec l'employeur peuvent être organisées afin de trouver les meilleurs arrangements possibles.

J'ai un entretien d'embauche, dois-je dire que j'ai eu un cancer il y a deux ans?

Vous n'êtes pas tenu de le mentionner spontanément lors de l'entretien d'embauche. Mais vous devez l'indiquer si la maladie vous limite dans l'exercice de la nouvelle activité. Par contre, vous devez l'indiquer si vous devez compléter un questionnaire de santé des assurances (perte de gain maladie ou LPP).

7 Le cancer a une incidence sur mon revenu, qui peut m'aider?

La Ligue contre le cancer propose de l'aide pour effectuer différentes démarches administratives en vue d'obtenir les prestations auxquelles la personne a droit: subside de l'assurance maladie, dépôt d'une demande à l'assurance invalidité, prestations complémentaires, rente d'impotence.

La Ligue contre le cancer de votre région peut aussi dans certains cas participer financièrement aux frais liés à la maladie.

Est-ce que je peux obtenir le soutien de l'AI?

L'inscription précoce à l'Al sert à détecter le plus tôt possible une menace d'invalidité et à prendre les mesures adéquates. Si un employé a été absent en raison de sa maladie pendant 30 jours consécutifs ou de manière répétée pour de périodes de courte durée pendant une année, il peut faire l'objet d'une inscription précoce à l'Al.

L'inscription à l'Al permet d'examiner l'opportunité de mesures de réadaptation professionnelle de votre région.

La Ligue contre le cancer aide les personnes touchées dans les démarche d'inscription précoce à l'Al ainsi que les procédures suivantes.

Organisation

9 La Ligue contre le cancer est un centre de compétences.

Organisation

La Ligue contre le cancer est une association mettant à disposition des professionnels qui œuvrent en faveur d'un monde où le cancer frappe moins souvent, où il engendre moins de souffrances et moins de décès, où l'on puisse en guérir plus souvent et où les malades et leurs proches trouvent aide et réconfort dans toutes les phases de la maladie ainsi qu'en fin de vie.

La Ligue contre le cancer travaille en réseau avec des organismes d'Etat cantonaux et fédéraux, des associations à différents niveaux et le système socio-sanitaire cantonal et fédéral.